

Présents : Mmes Lanciaux, Pucheus, Sombart (V40) ; Mmes Lecointre, Mourot, M. Denécheau, (V41) ; M. Morlot (Jullien et Allix). Excusé(e)s : Mme Coillet, M. Lejeune (V40) ; Mme Prigent, MM. Drieu, Hervé, Lelay (V41)

La séance débute à 18.00 et se termine à 20.20.

### **1. Point sur les devis de réfection des toits-terrasses en présence de M. Horiot, architecte**

Dans l'espoir d'obtenir des subventions de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, des devis ont été demandés à deux entreprises pour la réfection, l'isolation et la végétalisation des toits-terrasses. M. Horiot, architecte, présente les contraintes imposées par la réglementation de la ville. Plusieurs solutions sont envisagées et proposées : isolation par mousse polyuréthane, graviers ou végétalisation, avec des écarts importants de coût. M. Horiot conseille de faire appel à un ingénieur thermicien pour que nous soyons assurés de retenir la solution la plus appropriée : cette proposition est approuvée par les membres du conseil. Une visite sur place, sur les toits, sera organisée en présence des architectes, des entreprises et d'un technicien de la communauté urbaine pour évoquer les différentes solutions techniques. De son côté, M. Denécheau va rencontrer les élus pour faire état de l'avancement du dossier et un point sur les subventions qui pourraient être accordées.

### **2. Préparation de l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des copropriétaires**

Les membres du conseil souhaitent que la prochaine assemblée générale des copropriétaires puisse avoir lieu en présentiel. Une grande salle va être réservée pour assurer la distanciation entre les personnes. Les points à mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée sont évoqués. Une dernière réunion du conseil aura lieu en visio-conférence pour valider l'ordre du jour dès qu'il sera prêt.

### **3. Point sur le gardiennage (V40 et V41)**

Ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion du conseil, en janvier prochain.

### **4. Point sur le commerce O'Tacos**

M. Morlot a contacté l'entreprise en charge des travaux qui n'avait pas prévu de gaine d'évacuation. Il a été convenu avec cette entreprise que l'extraction des odeurs de cuissons devait être placée côté rue.

### **5. Questions diverses**

Un courrier sera adressé aux cabinets médical et dentaire au 193 rue de Paris pour leur demander de faire patienter leurs clientèles, non pas dans les escaliers, mais dans la rue, afin de respecter la tranquillité des habitants.

Le président, pour le conseil syndical, Pascal Denécheau

Retrouvez ce compte-rendu en ligne sur le site internet de la copropriété

[www.v40v41.fr](http://www.v40v41.fr) rubrique *Vivre dans les îlots*.

